

# POUR UNE POLITIQUE DE FORMATION APRES L'OBTENTION DU PERMIS

## LE POST-PERMIS :

Ayant fixé l'objectif ambitieux de réduire le nombre de victimes de la route (objectif 2000 morts en 2020) les pouvoirs publics ont donc choisi d'aller au-delà de l'apprentissage initial de la conduite et de la formation-sanction que nous connaissons aujourd'hui

En proposant RDV « Post-Permis » basé sur le volontariat les pouvoirs publics fondent l'espoir de transformer la maxime « Apprendre à conduire en Apprendre à se conduire »

Ce RDV Post-Permis a pour objet de renforcer la prise de conscience des limites et des aptitudes des conducteurs mais aussi des facteurs qui influencent leurs motivations personnelles par rapport à la sécurité et à la prise de responsabilité sociale liée à la conduite.

L'apprenti conducteur, lors de sa formation initiale toute son attention centrée sur l'acquisition de la maîtrise du véhicule (niveau 1 de la matrice) alors que la formation « Post-Permis » suite à une certaine maturation et expérience peut en revanche développer auprès de lui d'autres aspects et contenus liés aux habilités, aux aptitudes cognitives, aux motivations ainsi qu'aux représentations liées au déplacement routier.

L'ensemble des contenus proposés dans notre programme est le fruit d'une sélection parmi les compétences pédagogiques spécifiques du REMC mais aussi sur un travail axé sur les niveaux haut de la matrice.

Cette sélection est notamment axée sur le développement d'attitudes positives par rapport à la sécurité routière passant, pour les jeunes conducteurs, par une meilleure connaissance du risque routier, l'amélioration de la qualité de leurs décisions en circulation et la prise de conscience de leurs limites individuelles dans le système HVE